



Support Action de Formation

MIKUCZANIS FORMATION
AERONAUTIQUE
FR.ATO.0105

Intitulé de la formation :
**IR Avion - Hélicoptère
théorique modulaire**

Fiche n°5

Objectifs pédagogiques :

Acquérir les 8 modules du l'IR et de les préparer à leur future fonction ou carrière de pilote privé ou professionnel.

Public concerné :

Pilotes titulaires d'une licence de pilote privé ou professionnelle avion ou hélicoptère

Compétences visées :

Former des stagiaires titulaires d'un PPLA/H ou CPLA/H, pour les amener au niveau de compétences théoriques nécessaires pour se présenter aux examens officiels correspondants, conformément au Règlement *(UE) n°1178/2011* en vigueur consolidé au 31 janvier 2022.

A l'issue d'une formation pratique complémentaire ils seront amenés à être pilote ou copilote d'avions ou d'hélicoptères dans l'aviation commerciale ou non, pour voler en régime IFR et devrait être en mesure d'appliquer les connaissances et compétences acquises pour :

- comprendre les capacités et les limites de l'équipement utilisé,
- identifier les sources d'information et analyser les informations relatives à l'opération,
- identifier les dangers, évaluer les risques et gérer les menaces,
- appliquer des solutions aux problèmes courants, y compris les erreurs.

Prérequis :

- Etre âgé de 18 ans minimum
- Etre titulaire de la Licence de Pilote Privé ou Professionnelle (Avion ou Hélicoptère, théorique et pratique)
- **Etre titulaire du certificat médical de classe 1 ou 2**
- Avoir un niveau de connaissances suffisant en mathématiques et physique (test d'évaluation en entrée)
- Un baccalauréat général ou technique et une connaissance de la langue anglaise sont souhaitables.

Moyens techniques et d'encadrement :

Formation réalisée sur site (Aéroport de Lyon-Bron, Bâtiment n°3), possibilité en externe (étude au cas par cas de la faisabilité).

Séances de formation réalisées en salle de classe

Cours magistraux, tableau blanc, épreuves de groupe ou seul, travaux à réaliser, vidéo projection, montage ppt, etc.

Documentation pdf réduite remise à chaque stagiaire.

La formation est assurée par des formateurs ayant une solide expérience aéronautique.

La formation est réalisée en langue française.

Formations adaptées possibles, généralement réalisées en cours particuliers.

Modalités d'évaluation :

Evaluation d'entrée en mathématiques et physique pour la formation modulaire normale.

Evaluation d'entrée adaptée aux modules pour les formations adaptées (conversion, etc...)

Contrôles partiels réguliers pendant la formation dans tous les modules(QCM, questions ouvertes, scénarios),

Réussite aux Examens blancs en fin de formation pour pouvoir se présenter aux examens officiels.

Réussite aux examens officiels, remise d'un certificat délivré par la DGAC.

Déroulement du stage :

1 stagiaire à 12 stagiaires maximum par cours

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h / 10h - 10h15 / 12h15 et de 13h45 / 15h15 – 15h30 / 17h.

Formation réalisée en 150 heures, ce qui représente 14,28 semaines, comprenant les cours magistraux, les contrôles de progression, les corrections et les examens blancs.

Deux rentrées par an, un calendrier des semaines de cours est remis en début de formation.

Répartition générale des différents modules

Matières	Cours	Matières	Cours
- 010 Droit Aérien, circulation aérienne	25 h.	- 040 La performance humaine et ses limites	14 h.
- 021 Connaissance aéronefs	6 h.	- 050 Météorologie	30 h.
- 022 Instrumentation	15 h.	- 062 Radionavigation	30 h.
- 033 Préparation et suivi du vol	15 h.	- 090 Communication	15 h.
		Total	150 h.

Les cours sont modulables en fonctions des difficultés rencontrées pendant la formation.

Le but est de présenter les stagiaires aux examens en 2 sessions, ceci en fonction des cours réalisés dans chaque module, la réussite des examens blancs et des dates d'ouvertures des centres d'examens.

Le CPLIRA/H est répertorié au registre RNCP n°30758 voir : www.francecompetences.fr/recherche/rncp/30758/

Pour consultation : www.ecologie.gouv.fr/referentiel-reglementaire-des-personnels-navigants

Pour consultation : www.easa.europa.eu - Règlement *(UE) n°1178/2011* - (AIR CREW 1885 pages)

Pour tous renseignements complémentaires contactez le responsable pédagogique :

Tél : 06 72 12 06 50 ou par email : secretariat@mikuczanis-formation.fr